

Référentiel d'activités, de compétences et d'évaluation

OFFICIER CHEF DE QUART PASSERELLE

		RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION	
RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES	MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
1. Conduite de la navigation d'un navire (selon les prérogatives associées au titre) :	- Encadrer l'équipage au pont et organiser la tenue du quart à la passerelle en toute sécurité en utilisant les systèmes de communication internes et communiquer les ordres de barre en français et en anglais	- Deux épreuves écrites et une épreuve pratique en cours de formation portant sur « Navigation »	La méthode principale utilisée pour déterminer la position du navire est la méthode la mieux adaptée aux circonstances et aux conditions régnantes.
Annexes IV et V de l'arrêté du 22 décembre 2015 relatif à la délivrance du brevet d'officier	- Participer à la conduite du navire dans toutes les circonstances (adaptation au trafic maritime, visibilité réduite, zones sujettes à des forts marées) et en toute sécurité sur de longues traversées, par exemple des voyages transocéaniques	 - Une épreuve finale écrite portant sur « Navigation » (1h30) - Une épreuve écrite en 	L'interprétation des renseignements donnés par les équipements de passerelle, cartes et publications nautiques est correcte et les outils utilisés de manière appropriée.
chef de quart passerelle MODULE P1-3 NAVIGATION	- Interpréter les documents nautiques et météorologiques et en utilisant les équipements de passerelle (notamment compas, sondeur, radar, ARPA, ECDIS)	- Une épreuve finale écrite portant sur « Sécurité du	La position du navire est déterminée de manière fiable (dans les limites des erreurs acceptables) et est confirmé par des vérifications fréquentes.
Code STCW : Section A-II/3	- Manœuvrer le navire pour l'accostage, le mouillage et les autres opérations d'amarrage en toute sécurité et dans toutes les circonstances (eaux libres, petit fond, récupération d'homme à la mer)	trafic maritime (parties 1 et 2 du cours) » (1h30) - Une épreuve finale écrite portant sur « Manœuvre » (1h30)	Les renseignements météorologiques sont précis, évalués et appliqués de manière à garantir la sécurité de la traversée. La tenue, la passation et la relève du quart sont
	- Établir des comptes rendus des quarts à la passerelle (compte rendu de veille, d'organisation du quart, de relève de quart, de la tenue du quart à la passerelle, de	- Une épreuve pratique en cours de formation portant	conformes aux procédures admises. Une veille adéquate est assurée en permanence.



Référentiel d'activités, de compétences et d'évaluation

OFFICIER CHEF DE QUART PASSERELLE

	la tenue du quart dans des conditions et des zones	sur « Formation simulateur	Des mesures pour éviter une situation
	différentes)	ARPA »	rapprochée ou un abordage avec d'autres
			navires sont prises et conformes Règlement
		- Une épreuve en cours de	international de 1972.
		formation sous la forme	
		d'une séance d'évaluation	Répondre à un signal de détresse en mer et
		en fin de stage portant sur	appliquer les plans d'urgence adaptés à la
		« Formation simulateur	situation et à la nature du cas d'urgence.
		passerelle » (1h, dont 30	
		minutes de préparation)	Les ajustements du cap et de la vitesse du
			navire garantissent la sécurité de la navigation
		- Une épreuve orale en	et les limites d'exploitation du navire ne sont
		cours de formation portant	pas dépassées durant les manœuvres
		sur « Anglais navigation »	normales.
2. Contribuer à la			
manutention et			
l'arrimage de la			
cargaison et des			
provisions de bord :			Les opérations liées à la cargaison sont
provisions de bord.	- Organiser et surveiller les opérations de chargement,	- Une épreuve finale écrite	conformes au plan d'arrimage ou autres
	d'arrimage d'assujettissement et de déchargement des	portant sur « Exploitation »	documents et aux règles établies en matière de
Annexes IV et V de l'arrêté du	marchandises et en garantir le maintien en état tout au	(1h30)	sécurité, aux consignes d'utilisation du
22 décembre 2015 relatif à la	long de la traversée	(=::55)	matériel et aux limitations de l'arrimage à bord
délivrance du brevet d'officier		- Une épreuve finale écrite	du navire.
chef de quart passerelle	- Adapter ces opérations suivant le type de transports de	portant sur « Anglais	
	marchandise (transport réfrigéré, transport de vrac) et	exploitation » (1h)	La manutention des cargaisons dangereuses,
MODULE P2-3	le type du navire (navires citernes, porte-conteneurs)	(=,	potentiellement dangereuses et nuisibles est
MANUTENTION ET ARRIMAGE			conforme à la réglementation.
DE LA CARGAISON			
Code STCW : Section A-II/3			
3046 31 317 1 36611011 71 11/3		l	



Référentiel d'activités, de compétences et d'évaluation

OFFICIER CHEF DE QUART PASSERELLE

3.	Assister le capitaine et le	
	second capitaine dans le	
	contrôle de	
	l'exploitation du navire :	

Annexes IV et V de l'arrêté du 22 décembre 2015 relatif à la délivrance du brevet d'officier chef de quart passerelle

> MODULE P3-3 NATIONAL PONT

> MODULE NP-3
> NATIONAL PONT

Code STCW : Section A-II/3

- Contrôler la stabilité, l'assiette et les contraintes liées au type de navire (commerce, plaisance professionnelle) pour s'assurer que les opérations de chargement et déchargement de la cargaison s'effectuent de manière à assurer le respect de l'exploitation du navire
- Inspecter et signaler les dommages éventuels sur les équipements (cales, citernes, ballasts...) afin d'adapter et sécuriser ces opérations et prévoir les réparations à effectuer
- Programmer et organiser les travaux d'entretien et de réparation à bord dans le respect des règles et bonnes pratiques (sécurité, hygiène, santé, respect de l'environnement)
- Faire appliquer les normes de sécurité et de santé au travail à suivre lors de l'exploitation de l'équipement et des auxiliaires de pont
- Faire appliquer la réglementation relative à la protection du milieu marin afin de garantir les prescriptions en matière de prévention de la pollution
- Faire fonctionner et maintenir le matériel de secours et de sécurité et appliquer les procédures prescrites

- Une épreuve finale écrite portant sur « Construction » (1h)
- Une épreuve finale écrite portant sur « Stabilité » (1h30)
- Une épreuve finale écrite portant sur « Droit » (1h30)
- Une épreuve en cours de formation portant sur « Bureautique appliquée »

Les conditions de stabilité satisfont aux critères fixé par l'OMI. Les mesures prises pour garantir l'étanchéité sont conformes à la pratique admise.

Les procédures d'évacuation, d'arrêt d'urgence et d'isolement sont adaptées à la nature de la situation d'urgence.

Les blessures et l'état d'un individu sont promptement identifiées et le traitement permet de réduire au minimum les risques immédiats pour la vie.

Des pratiques de travail sûres sont correctement appliquées et des équipements de sécurité conformes sont utilisés.

La réglementation relative à la sauvegarde de la vie humaine en mer, à la sûreté et à la protection du milieu marin est correctement identifiée.

Se référer aux Annexes IV et V de l'arrêté du 22 décembre 2015 relatif à la délivrance du brevet d'officier chef de quart passerelle pour plus de précision. La délivrance du brevet d'officier chef de quart passerelle est soumise à l'obtention des modules P1-3, P2-3, P3-3, NP-3 et des formations spécifiques précisées dans l'arrêté précité.